Nations Unies A/61/550

Assemblée générale

Distr. générale
30 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 69 a) de l'ordre du jour
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Lettre datée du 18 octobre 2006, adressée à la Présidente de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le texte de la note concernant les résultats de la réunion du Groupe consultatif pour le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, tenue à Genève le 12 octobre 2006 (voir l'annexe).

Le Groupe consultatif a été créé en application de la résolution 60/124 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 2005, afin de me conseiller sur l'utilisation et l'impact du Fonds.

La note présente de façon succincte les principaux points soulevés à l'occasion de l'examen de la gestion du Fonds et de son incidence sur les opérations humanitaires. J'appelle tout particulièrement votre attention sur la recommandation du Groupe tendant à ce que l'on atteigne dans les meilleurs délais l'objectif de 500 millions de dollars fixé pour le Fonds. Je souscris pleinement à cette recommandation et j'engage les États Membres à verser des contributions au Fonds.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la note ci-jointe à l'attention des États Membres, avant la tenue du débat général qui sera consacré au Fonds le 13 novembre 2006, en séance plénière, au titre du point 69 a) de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ».

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

06-59429 (F) 311006 021106

Annexe

Réunion du Groupe consultatif pour le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, tenue à Genève le 12 octobre 2006

Note du Secrétariat

1. Un groupe consultatif a été créé en application de la résolution 60/124 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 2005, afin de conseiller le Secrétaire général sur l'utilisation et l'impact du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Le Groupe a tenu sa première réunion à New York le 23 mai 2006, peu après la création du Fonds central. La deuxième réunion, tenue à Genève le 12 octobre 2006, a été l'occasion pour les membres du Groupe d'examiner les progrès accomplis à ce jour et de faire un certain nombre de recommandations sur l'utilisation et la gestion du Fonds et sur l'objectif fixé en matière de contributions pour 2007. Le Groupe a tenu des consultations informelles avec les programmes et organismes des Nations Unies participants et l'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommés « les organismes participants ») à Genève, le 11 octobre 2006, et a tiré profit de l'appréciation portée par ceux-ci sur l'impact et l'efficacité du Fonds.

2. Au début de la réunion du Groupe consultatif en octobre, Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, a fait un exposé sur l'utilisation du Fonds, l'allocation des fonds par pays et secteur, et les mesures prises ou envisagées afin de veiller à ce que l'on sache à quoi servaient les dons et d'améliorer encore le caractère immédiat des interventions. M. Egeland a fait savoir que le Fonds avait déjà alloué 172,6 millions de dollars à plus de 275 projets dans 26 pays.

3. Le Groupe consultatif a remercié le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes participants de l'aide apportée afin de faire du Fonds un outil permettant de répondre à des besoins humanitaires patents et ne souffrant aucun délai. Le Fonds a renforcé le processus de réforme humanitaire, facilité la coordination et la hiérarchisation des activités humanitaires sous la direction des résidents/coordonnateurs des opérations humanitaires, répondu avec équité à des situations d'urgence négligées, encouragé les partenariats entre les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants humanitaires.

4. Le Groupe consultatif a constaté que le Fonds avait commencé à fonctionner immédiatement après sa constitution et était intervenu pour répondre aux urgences humanitaires pour lesquelles il avait été créé, se dotant dans le même temps des procédures dont il avait besoin et apportant des améliorations à son administration. Le Groupe a encouragé la poursuite des améliorations, par exemple avec l'adoption d'un mémorandum d'accord général, la délégation de pouvoirs et l'élaboration de nouveaux modèles normalisés. Il a invité le Coordonnateur des secours d'urgence et les organismes participants à coopérer étroitement afin d'apporter ces améliorations, d'élaborer un cadre de performance pour le Fonds et de rechercher des solutions en vue de réduire le nombre de projets individuels à examiner.

5. Le Groupe consultatif a souligné l'importance qu'il y avait pour le Fonds à adopter une démarche en prise avec la situation sur le terrain afin de recenser et hiérarchiser des activités pour lesquelles un financement émanant du Fonds pourraient sauver des vies et insisté sur le fait qu'il fallait éviter d'imposer des principes trop rigoureux concernant l'utilisation du Fonds, sans pour autant compromettre le principe de responsabilisation. Afin de permettre à ses membres de s'acquitter de leurs fonctions consultatives, le Groupe a décidé de se rendre là où des projets étaient exécutés et demandé au secrétariat du Fonds de prendre les dispositions voulues en concertation avec les organismes participants et les résidents/coordonnateurs des opérations humanitaires.

6. Le Groupe consultatif a confirmé l'importance des organisations non gouvernementales internationales et nationales en tant que partenaires stratégiques qui devraient être conviés à jouer un rôle plus actif dans la programmation et la définition de la stratégie à suivre pour les opérations humanitaires. Il a recommandé que le Coordonnateur des secours d'urgence et les organismes participants s'attachent à obtenir une participation plus étroite des organisations non gouvernementales, par exemple dans le cadre d'une démarche sectorielle ou sur le modèle du mécanisme d'intervention rapide utilisé en République démocratique du Congo.

7. Le Groupe consultatif s'est également intéressé à l'utilisation du Fonds et aux relations entre le Fonds et d'autres mécanismes de financement à l'échelon mondial et au niveau des pays, tels que le Fonds pour la consolidation de la paix, les fonds communs mis à la disposition des pays et les fonds de secours des organismes participants. Le Groupe a souligné à quel point il importait de parvenir à une complémentarité et à un effet de synergie entre ces mécanismes afin d'obtenir une meilleure couverture globale et d'utiliser les ressources en temps opportun et de façon équitable et efficace. Il a également préconisé que l'on envisage le remboursement des dons faits par le Fonds d'urgence dans le cadre d'appels qui ont par la suite reçu un financement généreux. Après avoir examiné l'utilisation de la composante prêts du Fonds en 2006, le Groupe a conclu que les organismes participants devraient continuer à se servir des prêts pour compléter la composante dons. Il a encouragé le Coordonnateur des secours d'urgence à examiner la possibilité d'utiliser la composante prêts afin d'appuyer des activités indispensables pour lesquelles les dons ne sont pas la meilleure solution, telles que la préparation en prévision des catastrophes et la prévention.

8. Le Groupe consultatif a accueilli favorablement les efforts faits pour doter le Fonds d'un cadre de performance et de responsabilisation et pris note des dispositions prises pour parvenir à un équilibre entre la responsabilisation et les principes et bonnes pratiques d'action humanitaire. Rappelant que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire procéder à un examen indépendant du Fonds à la fin de sa deuxième année de fonctionnement, le Groupe s'est félicité de l'adoption d'un cadre de responsabilisation pour le Fonds et du plan relatif à l'examen indépendant qui sera entrepris au début de 2007. Il a recommandé que l'examen s'inspire des travaux entrepris par les organismes participants concernant la gestion axée sur les résultats, afin de contribuer à un cadre commun d'évaluation de la performance.

9. Le Groupe consultatif a souligné l'importance qu'il y avait à ce que le Fonds fasse l'objet d'une appropriation globale et soit appuyé par de nombreux donateurs. Il s'est félicité que de nombreux donateurs soient déjà acquis à la cause du Fonds,

puisque 54 donateurs ont annoncé le versement de 273 millions de dollars au Fonds en 2006, et accueilli favorablement l'arrivée de nouveaux donateurs et le fait que plusieurs des principaux donateurs aient annoncé qu'ils augmenteraient leur contribution en 2007. Il a également constaté que certains donateurs ne figuraient pas là où on s'attendait à les trouver dans la liste des donateurs pour 2006.

10. Après avoir examiné la gestion et l'utilisation du Fonds et sa contribution aux interventions rapides et aux crises dont le financement est insuffisant ainsi qu'à l'amélioration de la coordination et de la hiérarchisation des priorités à l'échelon des pays, le Groupe consultatif a recommandé que les États Membres redoublent d'efforts pour atteindre sans tarder la cible de 500 millions de dollars des États-Unis fixée par l'Assemblée générale. Il estime que le Fonds peut véritablement faciliter les interventions humanitaires. Il recommande également aux États Membres d'envisager de faire des annonces de contributions pluriannuelles. Il plaide pour une représentation de haut niveau des États Membres à l'occasion de la conférence qui sera organisée par le Fonds à New York le 7 décembre 2006 et s'engage à recommander que la cible de 500 millions de dollars soit atteinte dans les meilleurs délais.